AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (25)ItemJean-Baptiste André Godin à Édouard de Boyve, 18 juillet 1885

Jean-Baptiste André Godin à Édouard de Boyve, 18 juillet 1885

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (25)
Collation2 p. (66r, 67v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers. Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Édouard de Boyve, 18 juillet 1885, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 26/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51800

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction18 juillet 1885
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère
DestinataireBoyve, Édouard de (1840-1923)
Lieu de destination29, rue de Berne, Paris
Scripteur / ScriptriceMoret, Marie (1840-1908)

Description

RésuméGodin remercie de Boyve pour son invitation au Congrès coopératif de Paris. Il l'avertit qu'il ne s'y rendra pas, « à moins que M. Neale, qui sera chez moi le 24 c[ouran]t avec messieurs Holyoake et Johnston, ne me décide à les accompagner ». Il l'avertit que Deynaud, rédacteur du Devoir représentera la Société du Familistère. Il lui fait observer que le programme des travaux du congrès est trop restreint pour lui permettre de déposer un rapport : il regrette que ce premier congrès soit ouvert aux seules sociétés coopératives de consommation et d'alimentation. Il lui demande si le congrès est susceptible d'être réceptif à l'exposé des faits acquis au Familistère.

Notes

- Godin répond à une invitation au congrès coopératif de Paris que lui adresse Édouard de Boyve le 14 juillet 1885 (Guise, archives du Familistère, ARCH-FAM-2021-0-0522).
- Les conseils que Godin adresse aux coopérateurs du congrès de Paris sont reproduits dans : Deynaud (Simon), « Le Familistère au congrès des coopérateurs », Le Devoir, n° 360, 2 août 1885, p. 465-472. [En ligne: https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.9/0484/100/835/0/0, consulté le 27 octobre 20231
- Édouard de Boyve répond le 19 juillet 1885 à la lettre de Godin du 18 juillet : il lui explique que le premier congrès ne pouvait réunir toutes les sociétés coopératives mais que le prochain les convoquerait toutes ; il le prie d'assister au congrès de Paris et de rédiger un rapport sur le Familistère (Guise, archives du Familistère, ARCH-FAM-2021-0-0524).

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.
- La signature de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

Coopération

Personnes citées

- Devnaud, Simon (1844-1914)
- Holyoake, George Jacob (1817-1906)
- Johnston, James (1846-1928)
- Neale, Edward Vansittart (1810-1892)
- Société du Familistère de Guise Association coopérative du capital et du travail

Événements citésCongrès national des sociétés coopératives de consommation (26-29 juillet 1885, Paris)

Notice créée par Pauline Pélissier Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 07/10/2024



Juise Familistère. 18 juillet 1889

Monsieur de boyve.

de m'inviter à assister à la réunion du congrès. de ne pense pas le faire, à moins que M Meale qui sera chez moi le 2h et avec Mersius Holyoake et Johnstone, ne me décide à les accompagner. Dans tous les cas,

M. Deynand, rédacteur du Delair, ira avec ces Messieurs et sera charge de représenter la société du Familistère au congrés. Permetter - mai de vous faire remarquer que le programmes des travaien Serail trop restreint, si l'on den tenait à la lettre, pour nous permettre de déposer un rapport. Je désire à ce sujet un

mot de vous. He me semble que ce premier congrès aurait du être ouvert à toutes les stés coopératives tandisqu'il ne vise que las sociétés de consommation et d'alimentation.

Notre invitation me permet de penser que le congrès sera auvert aux congrès sera auvert aux lui adresser et à l'exposé des avantages que les stes coeperatives peuvert touver à s'inspirer des trouver à s'inspirer des

fait acquis au Familiestère? Un mor de réponse à ce sujet et vouilles agréer l'assurance de mes meilleurs sentiments.